ADMINISTRATION COMMUNALE
Rue Jules Steinbach 1
4960 MALMEDY

Avis d'enquête publique

Projet d'arrêté ministériel relatif à l'établissement des zones de prévention rapporchée et éloignée de « Xhoffraix P1 »

Articles D.29-22 du livre 1er du Code de l'Environnement.
Articles D.172 D.173 et 174 du Livre II du code de l'eau
R151, R152§1er, R153, R157 à R162, R168 à R170 du code de l'environnement par AGW du 16/05/2019

Le Bourgmestre porte à la connaissance du public qu'une enquête publique est ouverte en vue de la constitution des zones de prévention rapprochée et éloignée de la prise d'eau souterraine ci-dessous :

Exploitant : SWDE
Commune concernée : Malmedy
Nom de l'ouvrage : Xhoffraix P1
Code de l'ouvrage : 50/2/8/003

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
3 novembre 2026	10 novembre 2026	Administration communale de Malmedy, service environnement, le 11 décembre 2026 à 10 H	Service environnement de la Ville de Malmedy, Route de Falize, 181 à 4960 MALMEDY

Le dossier peut être consulté auprès du service environnement de la ville de Malmedy, route de Falize, 181 à 4960 Malmedy à partir du **10 novembre 2026 jusqu'au 10 décembre 2026**, chaque jour ouvrable du lundi au vendredi de 8H30 à 12H et le lundi et le mercredi de 13H30 à 17H00 **OU** un jour par semaine jusque 20 H00 mais uniquement sur rendez-vous. Le rendez-vous doit être pris minimum 24 heures à l'avance auprès de Madame Isabelle Pairoux – 080/ 699 743 – isabelle.pairoux@malmedy.be.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès du service environnement de l'Administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête qui aura lieu au service environnement de la Commune, le **11 décembre 2026 à 10 heures.** (par courrier électronique (isabelle.pairoux@malmedy.be), courrier ordinaire ou remises directement à l'Administration).

Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par le conseiller en environnement ou à défaut, par l'agent communal délégué à cet effet (service environnement).

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès du conseiller en environnement, ou à défaut du Collège communal ou de l'agent communal délégué à cet effet et auprès du Service Public de Wallonie – Département de l'Environnement et de l'Eau- Direction des eaux souterraines - Mme Céline LAGARD - tél. 04 /220 06 07

L'autorité compétente pour prendre la décision sur la demande faisant l'objet de la présente enquête publique est le Ministre de l'Environnement.

A Malmedy, le 26 octobre 2026.

Le Directeur général,

Bernard MEYS

Le Bourgmestre,

P.d.

Jean-Paul BASTIN